

**Séance du 10 mars 2023
Délibération n°2023-15**

L'an deux mille vingt trois, le 10 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	9
Votants	14

Étaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS, Sylvie JOUVE, Louis POMMIER, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Denis AGUILHON, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL.

Procurations : Denis AGUILHON a donné procuration à Elodie DELABRE, Marc GAYT a donné procuration à Marie-Claude BIGOT, Monique LAGER a donné procuration à Sylvie JOUVE, Josette POTUS a donné procuration à Bernard SOUTON et Jean Christophe PRORIOL a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 2 mars 2023.

Objet : Demande de subvention pour une étude de faisabilité : travaux d'aménagement de Chalignac.

Le maire rappelle à l'assemblée que suite à l'achat de terrains par l'EPF sur Chalignac, il a été envisagé l'aménagement de ceux-ci : enfouissement des réseaux, traitement des eaux pluviales, aménagement et valorisation de l'espace public....

Une étude de faisabilité a été demandée à la SEM du Velay, le coût de celle-ci est de 10 375 € HT. Le Maire propose de demander de la DETR / DSIL sur cette étude.

Le financement serait le suivant :

- Etat (DETR) : 4 668.75 €
- Fonds propres : 5 706.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **14 MARS 2023**
et publication le **14 MARS 2023**

